

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 10/04/2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali, Mr AVOLIO, Mme CHEVALIER formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mr MAURICE.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

1 – ACQUISITION VEHICULE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule camion benne de marque SAVIEM (Année 1988) est hors d'usage, compte tenu de sa vétusté et de son usure. Il convient donc d'envisager l'achat d'un autre véhicule en occasion et de réformer le SAVIEM pour l'envoyer à la destruction.

Vu le devis du Garage FAVREAU de Marcilly-sur-Vienne proposant un véhicule d'occasion de marque RENAULT MASCOTT 120 - Genre CTTE - Année 2005 kilométrage compteur 85220 kms au prix de 16 800,00 Euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter le véhicule RENAULT MASCOTT 120 au prix de 16 800,00 Euros hors taxes au Garage FAVREAU de Marcilly-sur-Vienne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2010 Compte 2182 Opération 0176.

2 – ACQUISITION de TONDEUSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse est vétuste, il conviendrait donc d'en acquérir une neuve.

Vu les devis reçus,

Après examen et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'acheter une tondeuse autoportée de marque Husqvarna Type Rider 16C au prix de 4 100,00 Euros T.T.C. et une tondeuse conducteur marchant Type VSS 53 au prix de 349,00 Euros TTC avec un jeu de lames aux Ets BRIANT de Chaveignes soit pour un montant total de 4 500,00 Euros TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2010 Compte 2158 Opération 0177.

3 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION de la SALLE SOCIO-CULTURELLE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président de l'Association Familles Rurales de Sainte-Maure sollicitant la mise à disposition à titre gracieux de la salle socio-culturelle à raison de 18 ou 19 séances les vendredis de 9 heures à 12 heures pour l'année 2010 et de pouvoir y stocker du mobilier et du matériel nécessaire à la mise en place des animations de l'activité «Château Nougatine» gérée par l'Association Familles Rurales.

Après examen et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuitement de la salle socio-culturelle à l'Association Familles Rurales pour les activités de Château Nougatine de l'année 2010.

4 – Désignation des délégués aux commissions Administratives de révision des listes électorales politiques (Année 2011)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Tours en date du 25 mars 2010 sollicitant trois noms de citoyens de la commune pour la désignation d'un délégué qui accepterait de faire partie de la commission administrative de révision des listes électorales politique.

Sont proposés : Mr Claude JAHAN - Mr Jean-Paul DURAND - Mr Philippe DOREAU.

5 - ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT AU CONTRAT GROUPAMA

Selon l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avenant n° 10 au contrat d'assurance du personnel communal passé avec GROUPAMA Paris Val de Loire.

A compter du 1^{er} Janvier 2010, les taux de cotisation applicables aux traitements de base annuels plus les charges patronales des personnels sont fixés à :

5,84% pour les agents CNRACL

1,74% pour les agents IRCANTEC.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE ALIENATION CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande concernant l'aliénation d'un chemin rural à un particulier.

Procédure à suivre :

Le chemin rural ne doit pas être affecté à l'usage du public.

Enquête publique préalable à l'aliénation

Désignation d'un commissaire enquêteur

Notification individuelle dépôt dossier adressée aux propriétaires des parcelles comprises dans l'emprise du projet

Modalités de la vente.

Le Conseil Municipal décide de répertorier les chemins ruraux susceptibles d'être aliéner.

AUDIT CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Audit Cœur de Village est terminée. L'Atelier développement doit transmettre son rapport.

PROJET ASSAINISSEMENT DES MARIAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau d'études SAFEGE a procédé à l'avant-projet de l'assainissement du village des Mariaux avec extension hameau des Bouctonnières.

Le dossier doit parvenir en mairie prochainement.

Cérémonie du 8 Mai

Le programme est fixé comme suit :

11 H 30 : Rassemblement, Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts

12 H : Vin d'honneur suivi du repas des Anciens servi à la salle des Fêtes.

Journée Nettoyage des Bords de Vienne

Le Conseil Municipal fixe le samedi 24 avril 2010 pour le nettoyage du sentier des bords de Vienne.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

DOSSIER DGE 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la DGE pour le dossier «Aménagement de l'aire de jeux de Cambraye» n'a pas été retenue par les service de la Préfecture.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,